

## **REGLEMENT « COURSE DE CAISSES A SAVON » Labeuvrière**

### **1/ INFORMATIONS GENERALES :**

La municipalité de Labeuvrière organise une course de caisse à savon le 25/09/2022.

La course fera environ 800m et se fera rue de l'Égalité.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le parcours.

Cette course est organisée dans un but essentiellement festif : nous comptons sur des équipages hauts en couleurs, motivés et déguisés. (Un prix en ce sens sera décerné).

La commune se réserve le droit d'annuler la course en cas d'intempérie.

### **2/ INSCRIPTIONS :**

- Toute demande de renseignements ou inscription d'un équipage doit se faire auprès de la municipalité
- L'inscription à la course est enregistrée après réception par le comité de la « Fiche d'inscription » complétée, signée et accompagnée des documents obligatoires listés sur celle-ci.
- L'inscription est de 8€ par équipage.
- Date limite d'inscription à la course : 29/07/2022.
- Nous n'enregistrons pas d'équipage le jour de la course.

### **3/ L'EQUIPAGE :**

- La course est ouverte à toutes et à tous (âge minimum 7 ans).
- L'équipage est composé au maximum de 3 personnes (1 pilote + 2 pousseurs / Le pilote et les deux pousseurs doivent appartenir à la même catégorie d'âge).
- Sont considérées comme équipage les personnes participant à la course d'une seule et même caisse à savon.
- Une même personne ne peut pas faire partie de plusieurs équipages.

- Les membres d'un équipage peuvent être alternativement pilotes et pousseurs.
- 2 pousseurs maximum. Le pilote peut prêter son équipement à un autre membre de son équipage (voir l'équipement du pilote dans la « fiche technique »).

#### **4/ LA COURSE 25/09/2022**

Déroulement de la manifestation :

- 8h à 10h : Homologation des caisses à savon (parking du cimetière)
- 10h à 12h : course d'essai libre
- 14h à 17h : Course chronométrée

#### **Course :**

**Course adulte** : A partir de 15 ans révolus. Il s'agit d'une course où les participants ne s'affrontent pas en même temps sur le parcours mais chacun à leur tour. C'est une course départ arrêté avec une zone de poussée de 30 mètres. Le but étant de réaliser le parcours dans les meilleurs temps. Le nombre de descentes par équipage sera déterminé en fonction du nombre de participants, minimum 2 descentes.

**Course enfant** : A partir de 7 ans révolus. Il s'agit d'une course où les participants ne s'affrontent pas en même temps sur le parcours mais chacun à leur tour. Le parcours pourra être modifié afin de faciliter cette course et/ou pour des raisons de sécurité.

Les organisateurs aideront à la remontée des véhicules, pour cela chaque équipage devra prévoir un système d'accroche en ce sens (à l'avant et arrière)

#### **Les catégories d'âge**

- C1 de 7 à 9 ans
- C2 de 10 à 13 ans
- C3 de 13 à 15 ans
- C4 à partir de 15 ans et +

#### **Récompense :**

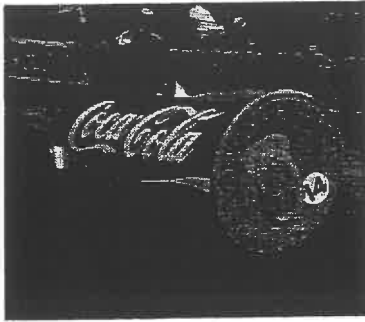
Deux récompenses possibles par classement :

- Prix de vitesse (chaque descente est chronométrée, 1 gagnant par catégorie)
- Prix esthétique (le jury élira une caisse par catégorie en fonction de la grille en annexe)

#### **Le Jury :**

Le jury est composé de trois habitants de la commune et de trois élus du Conseil Municipal.

Le jury est souverain, toute décision est définitive et ne peut être remise en question.



## **5/ HOMOLOGATION**

- Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas homologuer une caisse à savon si
  - Elle présente une quelconque dangerosité pour les concurrents ou pour le public.
  - Elle ne répond pas à TOUS les critères de la « Charte technique » fournie ci-dessous lors de l'inscription de l'équipage (une attention particulière sera portée sur l'efficacité du système de freinage et sur l'efficacité des arceaux de sécurité).
  
- Chaque équipe recevra un numéro d'équipage qui devra être présenté au commissaire de course.
  
- Le chronomètre sera enclenché dès le franchissement de la ligne de départ par le véhicule et arrêté lors du franchissement de la ligne d'arrivée.
  
- Les participants sont tenus d'être dans leur véhicule dès le franchissement de la ligne de départ. Dans le cas contraire, des points de pénalité seront appliqués.
  
- La propulsion humaine est autorisée seulement au départ du véhicule, dans la zone de propulsion de 30 mètres matérialisée par 2 lignes continues au sol, ou sur le circuit lors d'un arrêt total du véhicule (seulement par l'équipe ou les commissaires de course).
  
- Si le véhicule s'arrête sur le parcours après un choc ou un accident par exemple, seule l'organisation est habilitée à le remettre en course.
  
- Si et seulement si la caisse ne pouvait plus rouler par ses propres moyens, le pilote seul est autorisé à finir la course en entraînant son véhicule de la manière qu'il jugera opportune afin de franchir la ligne d'arrivée et valider son temps de course.
  
- Le véhicule doit franchir la ligne d'arrivée pour être comptabilisé.

## **6/ REMORQUAGE :**

Il doit y avoir sur chaque caisse des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière (critère obligatoire) afin de permettre leur remorquage. Chaque véhicule de course possédera sa propre

corde d'au moins 1,5 mètre de long minimum et 2 mètres maximum, d'une résistance de plus de 700kg et munie à chaque extrémité de mousquetons (type pompier ou alpiniste) de même résistance. L'usage de câble métallique est interdit.

## **7/ SECURITE**

### **1- Pour les pilotes :**

Le pilote doit obligatoirement porter un casque style cyclomoteur et des gants (type gants de moto ou gants en cuir, les gants légers sont interdits). Le corps doit être entièrement couvert, y compris jambes et bras. Le port d'écharpes est interdit.

### **2- Sur le véhicule :**

Le véhicule est monoplace.

## **CONCEPTION – CONSTRUCTION DE LA CAISSE – Dimensions obligatoires pour les équipages.**

- Largeur maximum : 1.30m
- Longueur maximum : 2.50m
- Poids : C1/C2/C3 : 90kg caisse seule C4 : 120kg caisse seule.
- Garde au sol maximum : 0.25m garde au sol minimum : 3.5cm
  
- Freinage : commandé par sabot direct sur pneu, frein de vélo, disque ou tambour. Les freins sont obligatoires, doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au maximum.
  
- Siège : le conducteur doit être assis au plus près du châssis. Pour la protection des jambes et des pieds de l'équipage, la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
  
- Roues : équipées de pneus gonflables. Des roues de 20 pouces minimum sont recommandées. Maximum 28 pouces.
  
- 2 anneaux de remorquage : 1 avant + 1 arrière. Ø intérieur 20mm minimum impératif.
  
- Résistance 700kg en traction. Obligatoire pour toutes les catégories.
  
- Une direction digne de ce nom, solide (pas de colonne en matériau trop léger – bois tendre, plastique creux, alu ou tôle d'épaisseur inférieure à 1mm), doit être montée sur le véhicule.

- Il est nécessaire d'installer un arceau de sécurité soudé ou boulonné au châssis sur lequel le point le plus haut sera au minimum 10cm plus haut que le haut du casque du concurrent. Les points de fixation avec le châssis seront boulonnés par des tiges d'au moins 12mm de diamètre ou soudé à même le châssis. L'arceau de sécurité sera en matériaux solides type tube acier de 3mm d'épaisseur ou solidité équivalente.
- **Un freinage efficace, obligatoire sur 2 roues. Chaque équipage devra réussir un test de freinage. Si celui-ci n'est pas concluant la caisse à savon ne pourra pas participer.**

Le véhicule ne doit pas présenter de parties coupantes (à protéger par des garnitures en caoutchouc).

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de danger pour le pilote ou les spectateurs. Verre interdit. Pas de lests baladeurs ou dangereux (comme parpaings par exemple).

**Le contrôle sera effectué le dimanche matin. La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle se réserve le droit d'exclure tout concurrent ne présentant pas les garanties de sécurité requises, ou qui n'aura pas respecté les mesures de sécurité énumérées ci-dessus. Il ne sera pas admis à concourir pour sa propre sécurité et celle des spectateurs.**

### 3- Sécurité sur le circuit :

La circulation de véhicules sur le circuit est réglementée (par arrêté municipal). Pour des raisons de sécurité, aucun piéton ne doit se tenir sur la piste pendant la descente de chaque véhicule (accompagnants compris).

Pneus, barrières, séparateurs, et rubalise matérialisent la piste et assurent la protection des pilotes et des spectateurs en cas de sortie de route aux endroits à risques.

Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne pourra sortir du véhicule pour reprendre la course qu'après l'accord des commissaires de piste.

Le service d'ordre est assuré par des commissaires de piste (porteurs de gilets jaunes) placés à vue de tous et équipés de drapeaux et de sifflets. **Le drapeau rouge indique au pilote l'arrêt immédiat du véhicule.**

## **8/ RESPONSABILITE**

Chaque membre d'équipage doit être couvert par sa propre assurance civile.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité du représentant légal de l'enfant pouvant justifier de l'autorité parentale. La mairie de Labeuvrière décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel, pour les participants entre eux, ou vis-à-vis d'un tiers au cours de cette manifestation.

Chaque équipage est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement. Le non-respect du présent règlement ou un comportement jugé dangereux au cours des épreuves peut entraîner l'exclusion du participant ou de l'équipe.

## **ARTICLE 8 – CLAUSES JURIDIQUES**

Les participants à la course autorisent la commune à publier leur image et celle de leur caisse à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier. Le concours est exclusivement régi par la loi française.

## **ARTICLE 9 – RESPONSABILITES**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, etc.

Signature :

# AUTORISATION PARENTALE/ COURSE DE CAISSES A SAVON, LABEUVRIERE

Je soussigné(e), (Monsieur ou Madame) (nom et prénom).....

Demeurant (adresse complète).....

Agissant en qualité de (père ou mère), autorise (mon fils ou ma fille) (1) (nom et prénom).....

..... et demeurant à la même adresse (Ou une

autre si elle est différente).....

.....

A Participer à la course de caisses à savon organisée par la commune de Labeuvrière.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Signature :

# FICHE DE RENSEIGNEMENT

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE :

.....  
.....

CODE POSTAL : .....

TELEPHONE : .....

COMMUNE : .....

EMAIL : .....

NOM DE VOTRE CAISSE : .....

CATEGORIE : .....

## JOINDRE UNE FICHE PAR PARTICIPANT

Pièces à joindre obligatoirement :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Règlement intérieur signé

Par cet engagement, j'atteste l'exactitude des renseignements et l'acceptation du règlement de l'épreuve.

Fait à ....., le .....

Signature :



## **ARTICLE AUTORISATION PARENTALE ET DROIT A L'IMAGE POUR LES MINEURS**

Le responsable légal de chaque participant mineur :

J'autorise mon enfant à participer à La Course de Caisses à savon le .....

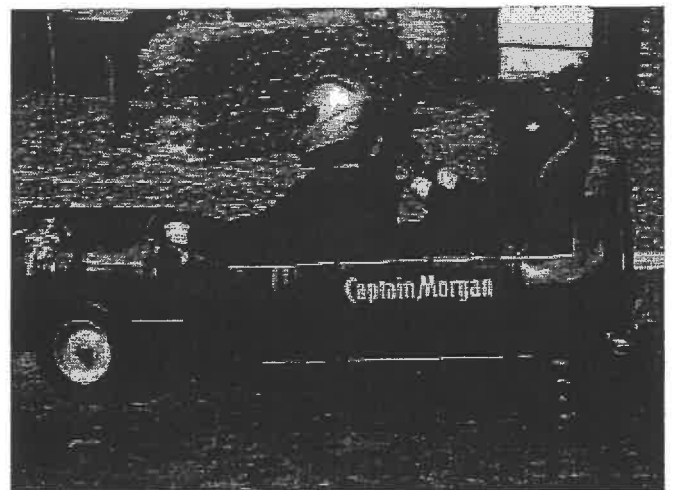
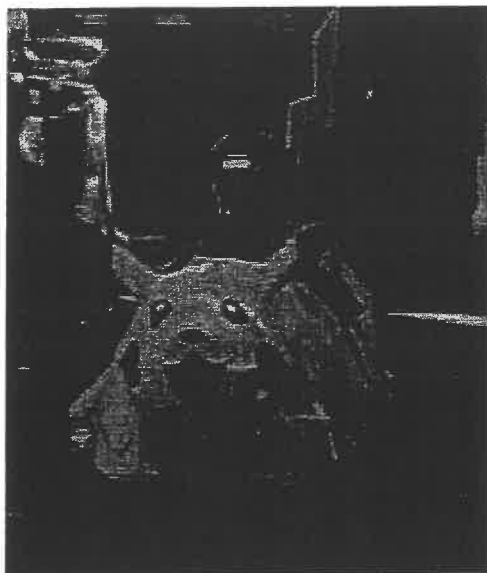
J'autorise expressément la captation et la diffusion des photos de mon enfant réalisées dans ce cadre. Je reconnais avoir connaissance de l'utilisation qui en sera faite : exposition, illustration d'articles de presses, Facebook. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve, ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale et en accepter tous les termes. Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

<b>Participants de l'Equipe (indiquez votre nom, prénom)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>SIGNATURE</b>			
<b>Signature du responsable légal si participant mineur</b>			

Fait à .....

Le .....

<b>Date d'enregistrement de l'inscription</b>	
<b>Signature du Directeur de course</b>	



Dès réception d'une inscription complète, la validation sera aussitôt portée à votre connaissance, par l'envoi d'un sms ou d'un mail avec attribution de votre dossard.

Nom de l'équipage : .....

<b>Participants de l'Equipe</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Nom, Prénom</b>			
<b>AGE</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Téléphone</b>			
<b>Responsable légal</b>			
<b>Téléphone fixe</b>			
<b>Téléphone mobile</b>			
<b>Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence</b>			

NOM DE LA CAISSE : .....

NUMERO DE LA CAISSE : .....

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Finitions</b>										
<b>Originalité</b>										
<b>Matériaux utilisés</b>										
<b>Déguisements de l'équipage</b>										
<b>Coup de cœur</b>	10 points (note qui ne peut être mise qu'une fois par jury)									

## GRILLE PRIX DE VITESSE

Catégorie : .....					
	TEMPS 1	TEMPS 2	TEMPS 3	Meilleur Temps	Classement
<b>Equipage 1</b>					
<b>Equipage 2</b>					
<b>Equipage 3</b>					
<b>Equipage 4</b>					
<b>Equipage 5</b>					
<b>Equipage 6</b>					
<b>Equipage 7</b>					